

DÉLIBÉRATION N°DL20210140 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 08 NOVEMBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 29/10/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 18h38) ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18h47) ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h43) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (à partir de 18h54) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU (à partir de 20h29) ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU (à partir de 18h40) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; M. Romain PIPIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (jusqu'à 18h38).

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD.

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Marc LAVAL (jusqu'à 18h54).

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20h29).

M. Raphaël BACCAGLIONI a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY.

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT.

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE "COURS COMMUNES" AU PROFIT DE LA SCI DU MONT PILAT

M. Jean-Luc DEGRAIX expose ce qui suit :

Par délibération en date du 28 juin 2021, le conseil municipal a validé la vente d'un terrain municipal, au profit de la SCI du Mont Pilat, représentée par M. Sébastien Robert, pour la construction d'un nouveau laboratoire pour sa poissonnerie. Le terrain vendu, sis rue des Teinturiers, se trouve limitrophe au tènement communal « ex TDI » cadastré 111 AH 325.

Afin de réaliser ce projet, la SCI du Mont Pilat sollicite la commune afin d'obtenir une servitude de « cours communes ». Cette dernière est prévue par l'article L. 471-1 du code de l'urbanisme. Il s'agit d'une servitude de droit civil qui permet aux propriétaires de terrains voisins de s'affranchir entre eux des règles d'urbanisme relatives à l'implantation des constructions par rapport aux limites de propriété.

Cette servitude permettrait d'implanter le futur projet en limite de propriété avec le terrain communal à 6,50 mètres de hauteur.

Cette servitude sera intégrée à l'acte de vente devant intervenir entre la SCI du Mont Pilat et la Commune pour la cession de la parcelle 111 AH 45.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la création d'une servitude de « cours communes » au profit de la parcelle 111 AH 45, grévant la parcelle 111 AH 325 d'une largeur de 3 mètres,
- **de donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à son représentant, à l'effet d'engager toutes démarches et de signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette transaction.

-----oooOooo-----

Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le



ID : 042-214202079-20211108-DL20210140-DE

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 09/11/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD